



# HAÏTI

Renforcer la capacité des populations côtières à faire face aux menaces que la modification du climat fait peser sur leurs stratégies de développement durable

## FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Financement du Fonds pour les PMA	USD 3 960 000
Cofinancement	USD 7 100 000
Achèvement du PANA	Décembre 2006
Inscription au programme de travail du Fonds pour les PMA	Septembre 2008
Date prévue d'agrément du DG	Mars 2010
Dates prévues de début et de fin d'exécution	Juin 2010–Juin 2014
Entité d'exécution du FEM	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Autre partenaire	ministère de l'Environnement

Les données scientifiques toujours plus nombreuses montrent qu'en raison du réchauffement planétaire, de nouvelles tendances climatiques et de nouveaux profils de risques induits par le climat commencent à voir le jour à Haïti. La première communication nationale en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Programme d'action national pour l'adaptation (PANA) ont établi que la température moyenne annuelle dans l'ensemble du pays devrait connaître une augmentation de l'ordre de 0,8 à 1° C d'ici 2030 et de 1,5 à 1,7° C d'ici 2060. Ces changements devraient être accompagnés d'une variabilité accrue de la pluviosité, dont une baisse des précipitations de l'ordre de -5,9 à -20 % d'ici 2030, et d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations et des sécheresses extrêmes.

Des observateurs haïtiens tendent à confirmer ces constatations scientifiques : la saison sèche dure plus longtemps tandis que la saison des pluies est plus courte, mais elle est plus intense. L'élévation projetée du niveau et de la température superficielle de la mer risque également d'être la première cause d'aggravation de l'érosion des plages, de la salinisation des aquifères d'eau douce et des estuaires, de l'érosion du littoral et du blanchissement des récifs coralliens dans l'ensemble de l'île. Une tendance semble indiquer un accroissement de la fréquence des cyclones, phénomènes auxquels la péninsule sud est particulièrement exposée.

Les conséquences de ces changements climatiques constituent une menace directe aussi bien pour les établissements côtiers de l'île, qui sont densément peuplés, que pour leurs économies. Les bidonvilles fortement peuplés des villes côtières d'Haïti se rencontrent essentiellement dans les plaines alluviales, ce qui rend les plus pauvres davantage vulnérables aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes.

Si de toute évidence l'évolution actuelle du climat met à rude épreuve les zones côtières d'Haïti, un certain nombre de facteurs sans rapport avec le climat augmentent considérablement la vulnérabilité des plaines côtières et limitent leur capacité d'adaptation au changement climatique. Les principales menaces immédiates qui pèsent sur les systèmes côtiers haïtiens sont : une urbanisation anarchique et non réglementée le long de la côte, entretenue par une démographie galopante et une migration rurale en plein essor ; des pratiques culturelles non viables, notamment le surpâturage, le pompage excessif des aquifères côtiers et la destruction de la mangrove à des fins agricoles ou de production du charbon ; et la pollution des masses d'eau et des écosystèmes côtiers, en raison des défaillances ou de l'absence de systèmes de traitement des déchets et des eaux urbains. Ces pressions entraînent la destruction des zones tampons naturelles, rendant l'écosystème plus vulnérable aux effets du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. Associés aux facteurs de base qui mettent déjà les



plaines côtières en péril, les effets du changement climatique risquent de compromettre l'atteinte des objectifs de développement pour le Millénaire et des objectifs de développement national si des mesures de réduction des risques ne sont pas mises en œuvre.

Face à cette situation, une solution viable consiste pour le pays à mettre en place un système national susceptible de soutenir le processus d'adaptation du développement côtier de façon continue et durable, permettant à la fois de s'attaquer aux risques induits par le climat et aux problèmes de base d'une manière intégrée. Cela étant, il existe aujourd'hui plusieurs obstacles à l'application de cette solution, dont l'inadéquation de la planification et du contexte technique, qui empêche la promotion de la gestion du risque climatique dans le secteur du développement côtier ; l'insuffisance des capacités institutionnelles et de la coordination des bailleurs de fonds, qui limite les possibilités d'identifier et d'affecter les ressources à l'adaptation en fonction des besoins ; et l'inadéquation des activités de promotion du développement côtier qui, ne tenant pas compte du changement climatique, augmentent potentiellement la vulnérabilité des zones côtières aux nouveaux risques et catastrophes induits par la modification du climat.

### Activités prévues et résultats attendus

Le projet financé par le Fonds pour les PMA vise à surmonter ces obstacles et à renforcer la capacité des populations et des secteurs productifs des zones côtières à faire face aux risques sans cesse croissants résultant du changement climatique. Trois activités de base sont prévues à cette fin : a) rendre les institutions mieux à même de prévenir et de réagir face aux risques côtiers toujours plus nombreux ; b) intégrer les risques induits par le changement climatique aux cadres humanitaire et d'investissement pour le développement en cours ; et c) mener des activités pilotes au niveau local pour démontrer comment renforcer la capacité de résistance à l'évolution du climat dans les plaines côtières.

D'une part, le projet préconise l'abandon d'une politique de gestion réactive des crises au profit d'une politique de gestion proactive des risques. Le financement du Fonds pour les PMA sera utilisé pour former les décideurs et les principaux membres du personnel technique, et pour les aider à intégrer les risques climatiques aux plans d'aménagement des zones côtières. En outre, le projet éclairera l'élaboration d'une législation tenant compte du changement climatique pour la gestion des zones côtières et facilitera l'alignement des programmes existants dans ce domaine afin de mieux les intégrer et les rendre mieux à même de résister au dérèglement climatique.

Les normes de construction et de développement seront également réexaminées et améliorées, le but étant de faire en sorte que les principales caractéristiques des impacts climatiques tels qu'ils sont vécus à Haïti soient intégrées à la conception des infrastructures et des équipements côtiers ; et les besoins des plaines côtières en matière d'adaptation seront parfaitement intégrés à la conception du nouveau système national d'information sur l'environnement. En outre, il renforcera le dispositif et les mécanismes institutionnels d'adaptation aux effets attendus du changement climatique, et veillera à ce que les services chargés du suivi, des prévisions et de la préalerte communiquent mieux l'information aux municipalités et communautés des zones côtières à haut risque. Les mesures et les plans de prévention, de sauvetage et de relance rapide en cas de catastrophes seront également renforcés tenant compte des risques supplémentaires induits par la modification du climat.

D'autre part, ce projet contribuera à rendre le coût humain du changement climatique dans les plaines côtières plus explicite, ce qui permettra de mobiliser la communauté des bailleurs de fonds et de stimuler la création d'une coalition nationale pour l'adaptation.

Plus précisément, un partenariat programmatique pluridonateurs pour la gestion des risques climatiques sera mis en place, avec pour but de mener un ensemble d'interventions pour s'attaquer aux risques induits par le changement climatique, entreprendre des réformes des politiques publiques, du cadre réglementaire et institutionnel, et renforcer les capacités. Les investissements seront exécutés et financés de façon coordonnée. Les ressources proviendront de diverses sources : budget de l'État, accords bilatéraux de coopération au développement, programmes d'aide au pays, organismes multilatéraux et fondations privées.

Enfin, un ensemble de mesures d'adaptation bien précises seront mises en œuvre au niveau communautaire pour démontrer comment résister aux effets de phénomènes climatiques extrêmes comme les cyclones, les inondations et l'érosion accélérée, la submersion et la salinisation induites par l'élévation du niveau de la mer. De nouvelles procédures d'évaluation des risques et une nouvelle réglementation du zonage seront mises à l'épreuve pour faire en sorte que le processus de planification municipale tienne compte des nouveaux risques côtiers et de la modification du littoral. Dans le cadre de ce projet, des plans de gestion du littoral seront aussi élaborés et mis en œuvre dans certaines zones à haut risque afin d'assurer la résistance des processus actuels de développement des zones côtières et fournir un cadre cohérent pour l'application de mesures d'adaptation côtière sur le terrain. Une attention particulière sera portée à l'entretien des « zones tampons » dans les plaines côtières à travers la protection et la restauration des défenses naturelles, comme les mangroves et les plages de sable, en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement et des méthodes de gestion durable des sols.

Par ailleurs, le projet fera une large place à la mise au point de systèmes viables de protection de sources d'eau potable pour les populations littorales sujettes à l'intrusion saline due à l'accélération de l'élévation du niveau de la mer et aux inondations devenues plus fréquentes. Des mécanismes d'adaptation innovants, comme la récupération de l'eau de pluie, la micro-reconstitution des eaux de surface et des nappes souterraines, et les installations de traitement seront introduits à titre pilote et leur applicabilité sera démontrée en vue de leur reproduction à plus grande échelle dans le cadre de projets futurs. Les résultats des activités pilotes devraient être intégrés au processus de renforcement institutionnel des principales administrations centrales. Notamment, ils devraient servir d'exemples concrets et fournir des orientations sur le terrain pour l'élaboration de plans d'investissement et de politiques de développement à long terme, qui soient à l'épreuve du climat.

### Synergies et coordination

L'idée de projet a été examinée avec différents acteurs au sein du Gouvernement haïtien, comme le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, et le ministère de la Planification et de la Coopération externe. Le projet a des liens étroits avec les programmes suivants, qui sont en cours dans le pays : *un projet de la Banque mondiale sur le redressement d'urgence et la gestion des catastrophes, un projet de l'Union européenne sur le renforcement des capacités locales pour une meilleure gestion des risques, un programme national de préalerte des inondations, financé par la Banque interaméricaine de développement, un programme du PNUD sur le renforcement du système national de gestion des risques et l'appui à la gestion de l'environnement, un programme de l'Agence française de développement sur la gestion des inondations dans la municipalité de Jacmel, un projet de l'Agence espagnole de coopération internationale sur la gestion intégrée des bassins hydrologiques dans les provinces du Sud-Est, et un projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans les institutions publiques, financé conjointement par le ministère de l'Environnement et la Banque interaméricaine de développement.*

---

## Pour tout renseignement

Fonds pour l'environnement mondial  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433, États-Unis

Téléphone : 202-473-0508  
Télécopie : 202-522-3240

Août 2009  
[www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)